

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 21 MARS 2022

CULTURE

13 / 22_013 - BALADE LUMINEUSE DANS LES PAS DE TOULOUSE-LAUTREC - TARIFS D'ENTRÉE

L'an deux mille vingt deux, le vingt et un mars

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de Madame le Maire en date du 15 mars 2022.

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL Secrétaire : Marie-Pierre BOUCABEILLE

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Marie-Pierre BOUCABEILLE, Roland GILLES, Laurence PUJOL, Jean-Michel BOUAT, Marie-Corinne FORTIN, Odile LACAZE, Bruno LAILHEUGUE, Nathalie BORGHESE, Gilbert HANGARD, Fabienne MENARD, Enrico SPATARO, Anne GILLET VIES, Achille TARRICONE, Patrick BLAY, Stephen JACKSON, Geneviève MARTY, Marie-Louise AT, Jean-Michel QUINTIN, Laurence PLAS, Martine KOSINSKI-GONELLA, Alain REY, Florence FABRE, Daniel GAUDEFROY, Maeva VASSET, Nathalie FERRAND-LEFRANC, Pascal PRAGNERE, Danielle PATUREY, Jean-Laurent TONICELLO, Nicole HIBERT, Boris DUPONCHEL, Sandrine SOLIMAN, André BOUDES

Membres excusés :

Mathieu VIDAL donne pouvoir à Marie-Pierre BOUCABEILLE
Naïma MARENGO donne pouvoir à Michel FRANQUES
Zohra BENTAIBA donne pouvoir à Marie-Corinne FORTIN
Jean-Christophe DELAUNAY donne pouvoir à Laurence PUJOL
Jean-Luc DARGEIN-VIDAL donne pouvoir à Gilbert HANGARD
Betty HECKER donne pouvoir à Odile LACAZE
Jean ESQUERRE donne pouvoir à Bruno LAILHEUGUE

Membre(s) absent(s) :

Frédéric CABROLIER, Esméralda LAPEYRE

CULTURE

13 / 22_013 - BALADE LUMINEUSE DANS LES PAS DE TOULOUSE-LAUTREC - TARIFS D'ENTRÉE

Envoyé en préfecture le 23/03/2022

Reçu en préfecture le 23/03/2022

Affiché le 23/03/2022

ID : 081-218100048-20220321-22_013-DE

SLOW

référence(s) :

Commission attractivité du 8 mars 2022

Service pilote : Cellule Evènementielle

Autres services concernés :

Direction des affaires financières

Culture

Elu(s) référent(s) : Marie-Pierre Boucabeille

Marie-Pierre BOUCABEILLE, rapporteur,

L'année 2022 marque le centenaire de la donation Toulouse-Lautrec à la ville d'Albi. En effet, grâce à une généreuse donation des parents du peintre, le comte et la comtesse de Toulouse-Lautrec, de son cousin Gabriel Tapié de Ceyleran et de son ami et galeriste Maurice Joyant, plus de 1 000 œuvres sont conservées dans la ville natale de l'artiste faisant du palais de la Berbie l'unique musée au monde des œuvres de Lautrec.

Situé au cœur du centre historique d'Albi, le musée Toulouse-Lautrec est l'ambassadeur de la ville au niveau national et international et accueille chaque année plus de 160 000 visiteurs de tous pays, ce qui le place parmi les premiers musées de province.

Pour fêter ce centenaire, le musée Toulouse-Lautrec et la ville d'Albi vont proposer un large programme de célébrations. Outre l'exposition hommage à l'artiste albigeois présentée du 17 mai au 4 septembre 2022 mettant en avant le regard porté par le jeune Henri de Toulouse-Lautrec sur les œuvres d'Edgar Degas, la ville d'Albi a souhaité accompagner cet anniversaire en proposant tout l'été une balade lumineuse autour d'un spectacle immersif au sein du jardin du palais de la Berbie.

Ce jardin à la française, aménagé à la fin du XVIIe siècle comme lieu d'agrément dans l'ancienne basse-cour de la Berbie et labellisé Jardin remarquable, constitue un site unique du patrimoine albigeois. C'est un écrin propice à faire découvrir l'univers de Henri Toulouse-Lautrec. Sous la forme d'un parcours scénarisé, d'environ 40 minutes, le spectateur sera immergé dans un monde onirique fait de lumières changeantes et de projections d'images s'animant au milieu de sons et d'installations plastiques qui l'entraîneront dans la vie culturelle parisienne de la belle époque avec le peintre Henri de Toulouse-Lautrec.

Cette balade lumineuse, intitulée Dans les pas de Toulouse-Lautrec, se déroulera tous les soirs du 5 juin au 4 septembre, exception faite du 10 juin (Ton Voisins) et du 14 juillet (feu d'artifice).

Elle sera proposée au tarif de 5 € pour les adultes et gratuite pour les moins de 18 ans et les détenteurs du pass culture. Un pass résident ville d'Albi donnant un accès illimité au spectacle sera proposé aux Albigeois au tarif de 10 €. L'idée est que les albigeois puissent accompagner autant de fois qu'ils veulent la famille et les amis de passage qui voudraient venir voir ce spectacle.

Les titulaires du Pass annuel d'entrée au musée Toulouse-Lautrec bénéficieront de la gratuité pour accéder au spectacle dans les jardins du Palais de la Berbie.

Enfin, un tarif de 3 € sera proposé pour les personnes qui ont visité le musée Toulouse-Lautrec ou qui ont acheté l'*Albi City Pass* proposé par l'Office du Tourisme d'Albi.

Horaires

La balade lumineuse se déroulera du 5 juin au 4 septembre 2022.

Elle sera proposée 7j/7, exception faite du vendredi 10 juin (Ton Voisins) et du jeudi 14 juillet (feu d'artifice). Du 5 juin au 31 juillet, le spectacle se déroulera de 22h à minuit, et de 21h30 à minuit du 1er août au 4 septembre.

Billetterie

Les billets pourront être achetés le soir même du spectacle, à l'entrée de celui-ci.

En journée, les billets pourront être achetés soit à l'Office de tourisme d'Albi, soit au musée Toulouse-Lautrec, selon des conventions de mandatement de billetterie ci-jointes.

L'Office de tourisme d'Albi pourra vendre un billet à tarif réduit (3€) dès lors que la personne aura acheté l'*Albi City Pass*. Le musée Toulouse-Lautrec pourra vendre un billet à tarif réduit (3€) dès lors que la personne prendra un billet d'entrée au musée.

Le *Pass illimité* à 10 € pourra être délivré par l'Office de tourisme d'Albi et le musée Toulouse-Lautrec sur présentation d'un justificatif de domicile.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales,

ENTENDU le présent exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

APPROUVE

les tarifs d'entrées 2022 pour la balade lumineuse Dans les pas de Toulouse-Lautrec ci-dessous :

- gratuit pour les moins de 18 ans et les détenteurs du pass culture
- tarif standard de 5 €
- tarif réduit de 3 € pour les titulaires de l'*Albi City Pass* ou d'un billet d'entrée au musée Toulouse-Lautrec d'Albi
- tarif *Pass illimité* de 10 € pour les albigeois
- gratuité pour les titulaires du *Pass annuel* d'entrée au musée Toulouse-Lautrec.

DONNE POUVOIR

à madame le Maire pour signer toutes pièces nécessaires à la bonne mise en place des présentes.

Nombre de votants : 41

Unanimité

Pour extrait conforme

Pour le Maire,

Olivier LEVREY

Directeur général mutualisé

Ville d'Albi et Communauté d'agglomération de l'Albigeois

Envoyé en préfecture le 23/03/2022

Reçu en préfecture le 23/03/2022

Affiché le 23/03/2022  f de T

ID : 081-218100048-20220321-22_013-DE

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Cette saisine pourra se faire, pour les particuliers et les personnes morales de droit privé non chargées de la gestion d'un service public, par la voie habituelle du courrier ou via l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>.